

Etre « Tiers –Médiateur » dans la relation Parents/Enfants

Quelques soient les motifs qui ont présidé à une mesure de Protection de l'Enfance, les parents restent détenteurs de l'autorité parentale. Dans ce contexte comment l'intervenant peut-il favoriser la relation Parent/Enfant en adoptant une posture de « Tiers-Médiateur » en s'appuyant sur les techniques de médiation ?

Public : Tout professionnel exerçant sa mission dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Objectifs:

1. Repérer la nature et l'intensité de la relation Parents/enfants.
2. Apprendre à se comporter en tant que « Tiers-Médiateur ».
3. Favoriser une reprise ou une modification de la relation.
4. Evaluer les limites de la position de Tiers par rapport à la mission de protection.

Contenu:

**** Les éléments de méthodologie:***

- L'orientation et l'analyse de l'observation des interactions.
- La notion d'attachement : théories et critiques.

****La conduite d'entretien :***

- L'écoute active.
- Les attitudes.
- Les habiletés du Médiateur

**** Le positionnement et la posture du « Tiers-Médiateur » :***

- La déontologie de la médiation.
- L'éthique professionnelle.
- Les limites par rapport à la mission de protection.
- L'incidence des résonances et des résistances personnelles.

Méthodes : Apports théoriques/Mises en situation/Etude de cas/Travail intersession.

Durée : 4 jours en 2 modules de 2 jours.